

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 8 mai 2006 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, **Nicolas TERRIER** (président), Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI et Cyril de UTHEMANN.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : MM. Christophe IMHOOS, François TCHERAZ et Viviane de WITT.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

M. le président : c'est ma dernière séance de présidence. Je voudrais vous remercier de m'avoir confié cette fonction pendant un an. J'ai été ravi de l'exercer, pas toujours au bonheur de tous, j'en suis bien conscient, mais au mien, oui. La question de M. IMHOOS sur le rôle d'un président dans un conseil municipal est toujours en suspens. Je voulais vous livrer le résultat de mes recherches ce soir, mais M. IMHOOS étant absent, je propose que cette réponse soit donnée, lors d'une prochaine séance, par le nouveau président.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2006

- M. SUTTER : j'avais appelé le secrétariat de la mairie pour signaler que j'étais malade. J'étais donc « excusé » et non « absent » lors de la dernière séance du conseil et de la séance de la commission Administrative du 4 avril dernier.
- Le procès-verbal, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : vous vous étiez inquiété du fait qu'il n'y ait pas eu de parution concernant le remplacement de deux de nos conseillers municipaux dans la FAO. Nous nous sommes renseignés à ce sujet. La publication du remplacement de conseillers municipaux n'a lieu que quand il n'y a pas de viennent-ensuite.
- M. le président : combien de temps vont encore durer les travaux sur la route de Vandœuvres ?
- Mme le Maire : normalement, tout sera fini cette année, exception fait de la pose du revêtement phono-absorbant, qui sera effectuée au printemps 2007, car il faut que le remblayage des fouilles se tasse. Les SIG ont eu deux mois de retard avec leur propre chantier et nous sommes également bloqués par celui de M. HEINIGER. Nous devons interrompre les travaux du côté du chemin de Planta, allons les commencer sur le tronçon Blonde-Fol et reviendrons ensuite finir le travail côté Planta. Je vous informe qu'il y aura des dépassements. A la route de Choulex, les travaux sont effectués par les SIG. J'ai insisté pour la pose d'une cabine radar sur la parcelle de M. BOREL, mais nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Désignation du Bureau pour la période de juin 2006 à mai 2007

- Après discussion, les conseillers suivants acceptent de prendre les fonctions ci-dessous mentionnées :

Bureau CM – période 2006-2007	Conseillers municipaux
Président	M. Maurice TURRETTINI
Vice-président	M. Christophe BURRUS
Secrétaire	M. Pierre SUTTER

Décision

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'élection du bureau pour l'année 2006-2007, avec remerciements aux conseillers qui ont accepté cette charge.**

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Aménagement du territoire

(Rapporteur : M. TURRETTINI)

La commission s'est réunie le 20 mars 2006.

- Le rapport avait été fait lors de la séance précédente.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Rapporteurs : M. SUTTER et Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie les 21 mars et 2 mai 2006.

Séance du 21 mars 2006 (M. SUTTER)

- La commission a discuté principalement de l'ARVAN, qui travaille en Afrique et est représentée depuis deux ou trois ans par l'Association Nouvelles Planètes, dont le représentant sur place s'appelle M. Johany TAPSOBA. Deux projets sont proposés par l'ARVAN :
 - Premièrement, le reboisement d'une région (un enfant un arbre) : chaque enfant est responsable de la croissance d'un arbre. Nous avons soutenu le même programme en 2005. Il s'agit du reboisement de 10 villages, soit 10 écoles. Le coût total du projet s'élève à Fr. 73'000.-. La commission a proposé de verser Fr. 7'000.- pour financer partiellement ce projet.
 - Deuxièmement, la construction d'un centre scolaire (hangar) dans un village de brousse. La commission a également proposé de verser Fr. 7'000.- pour ce projet.
- La commission a ensuite parlé de l'Association Madre Tierra, qui a demandé une aide suite à des inondations au Mexique, mais le projet était un peu en retard. La commission a donc auditionné la présidente de cette association lors de la séance du 2 mai.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

Séance du 2 mai 2006 (M. SUTTER)

- La commission a reçu Mme Aurora BLANCO, présidente de l'Association Madre Tierra, basée à Genève et qui épaulé des organisations indigènes au Mexique. Elle suit en particulier une association mexicaine qui se trouve dans une région montagneuse du Chiapas, la Sierra Madre. La région est très pauvre, les gens y vivent isolés. Ils ont besoin d'aide à la formation ou au développement. Une aide nous a été demandée pour la construction d'un centre de santé, avec un médecin sur place et la fourniture de médicaments, pour une période de six mois. La commission a proposé de verser Fr. 5'000.- pour ce projet.

Voyage au Brésil (Mme GAMPERT)

- A relever l'enthousiasme de Mme Anita STUDER, qui a une poigne de fer pour faire travailler les gens. Elle nous a admirablement bien reçus. Son association s'occupe beaucoup d'un orphelinat, que nous avons visité. Elle s'occupe également d'une école qui accueille 350 élèves, garçons et filles. Il semble que ce soit récent au Brésil que les filles aillent à l'école. C'est une chose qui tient beaucoup à cœur à Mme STUDER.
- Certains d'entre nous ont regretté que les projets que nous avons vus n'étaient pas directement liés au soutien de Vandœuvres, mais comme le seul projet soutenu par Vandœuvres est lié à la reforestation, nous sommes allés voir des arbres plantés il y a quelques années et qui poussent magnifiquement bien. Nous avons aussi vu des familles vivant complètement isolément dans de petites maisons. Lors de notre prochaine réunion, nous déciderons de la subvention que nous proposerons de verser à l'Association Nordeste. Nous connaissons alors ses demandes.
- M. le président : il semble y avoir une erreur dans le procès-verbal de la séance du 21 mars, en page 2, point B. Il y est fait référence au projet évoqué au point A.

- Cette erreur sera corrigée.
 - M. E. PRADERVAND : recevons-nous régulièrement des rapports sur les projets que nous soutenons ? Un suivi est-il effectué ?
 - M. SUTTER : nous recevons des rapports. Ils sont très bien faits. Nous savons donc très bien ce qui est en cours.
 - M. FOËX : nous nous déplaçons justement pour aller voir sur place ce qu'il en est, comme nous l'avons fait au Cambodge avec Krousar Thmey. Pour d'autres organisations, il est vrai, le suivi n'a pas été aussi bon et nous mettons alors un terme à notre soutien. En général, nous avons un très bon feed-back des projets que nous soutenons. Par exemple en Inde, nous recevons des dossiers très complets avec la façon dont les sommes ont été affectées.
 - M. SUTTER : c'est pourquoi, nous préférons donner de l'argent pour des projets précis.
 - M. de UTHEMANN : j'ai un tout petit peu regretté, lors de ce voyage, que nous n'ayons pu visiter qu'un seul projet soutenu par Vandœuvres.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Culture, manifestations communales, Aînés

(Rapporteur : M. RINALDI)

La commission s'est réunie le 4 avril 2006.

- La commission a repris ses discussions sur la culture. Mme GOURDOU-LABOURDETTE nous a transmis des informations des autres communes concernant les subventions qu'elles versent. Avec un taux de 0,64 % par rapport aux charges de fonctionnement, notre commune se situe dans la moyenne, mais en comptant les Fr. 50'000.- versés pour le spectacle, nous serions dans le haut du tableau avec Coligny.
- Concernant le budget de la culture, la discussion a porté sur les subventions qui reviennent chaque année et celles qui sont ponctuelles. Nous avons décidé de prévoir trois types de subventions : des subventions pour quatre ans (par exemple à la Fondation Hardt), des subventions variables (versées chaque année, mais pour des événements et non pas des institutions) et des subventions diverses concernant toutes les autres demandes qui sont adressées à la commune. Nous allons essayer d'inclure ces distinctions dans le prochain budget.
- Une séance de la commission est prévue le 7 juin, à 11h30, à la Fondation Hardt, avec un repas sur place, pour se rendre compte de la situation et entendre de vive voix les demandes des responsables de la Fondation.
- M. le président : sur quoi vos classifications vont-elles déboucher ? Allez-vous attribuer un montant pour chacun de ces trois types de subventions ?
- M. RINALDI : le but de l'exercice est de répartir l'argent à disposition pour la culture de manière plus claire. Fr. 50'000.- sont attribués au spectacle et un montant de Fr. 60'000.- était réparti, selon un listing, pour les subventions. L'idée est d'affecter des montants à chacun des trois types de subventions. Aujourd'hui, la somme figure dans un seul pot « subventions diverses ». C'est pour cela que nous nous rendons à la Fondation Hardt, qui sollicite une subvention annuelle. C'est le cas typique la première catégorie.
- Mme GAMPERT : la séance du 22 mai est-elle maintenue ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : pour le moment oui.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE fait passer le planning de la billetterie du spectacle en demandant aux conseillers de s'inscrire, si possible pour deux soirées chacun. Elle

demande une réponse rapide et précise que l'organisation suit bien son cours, que la commune reçoit des promesses de dons et que le budget est tenu.

- Mme d'HESPEL : pouvons-nous recevoir l'affiche par messagerie électronique ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : oui, d'ici le 20 mai, nous pourrons vous l'envoyer.
- Mme d'HESPEL : quel restaurant a été retenu pour la sortie des Aînés du 14 juin ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous irons manger à l'aéroport.
- La visite du temple bouddhiste, au Grand-Saconnex, est confirmée pour 10h.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie le 4 avril 2006.

- M. de TOLEDO donne lecture de son rapport sur les comptes 2005 de la commune (cf. annexe).
- M. TURRETTINI : allez-vous rencontrer l'administration cantonale ?
- M. de TOLEDO : les responsables que nous avons approchés voulaient que nous leur envoyions nos questions par écrit à l'avance. Nous n'en avons que quelques-unes. Nous en aurons plus cette année et cela vaudra la peine que nous prenions ce rendez-vous.

Page 3

- M. de TOLEDO : une question avait été posée en commission sur les revenus autres que les revenus d'impôts (cf. Fr. 743'698.98, au bas de la page 3) : cela comprend notamment les revenus des locations, des redevances SIG, la vente de passeports et de matériel, un dédommagement du canton pour la protection civile, la location du tennis, des taxes (cimetière, etc.) et des revenus de capitaux.

Page 6

Note de bas de page n° 2 : Honoraires étude plans villas

- M. E. PRADERVAND : de quoi s'agit-il ?
- Mme le Maire : il s'agit des honoraires de notre architecte-conseil, à qui nous soumettons les demandes d'autorisation de construire pour lesquelles nous avons des doutes par rapport au taux d'occupation au sol, etc.

Page 14

620.311 - Achat de mobilier, machines, véhicules, matériel

- Mme le Maire : nous avons acheté des réservoirs de carburant, parce que les cantonniers devaient aller chercher le carburant jusqu'à une station-service et revenir avec des jerrycans pleins, ce qui était dangereux et illégal.
- Mme LOSDYCK-BABEL : je suis étonnée que la commission Feu et sécurité n'ait pas été consultée.
- Mme le Maire : nous l'avons fait en respectant les procédures dans le cadre de la réorganisation des locaux attenants à la mairie.
- M. TERRIER : les pompiers devaient certainement être au courant.
- M. Th. PRADERVAND : non, pas officiellement, mais seulement par le fait que des cantonniers sont également sapeurs-pompiers.
- Mme le Maire : nous vous répondrons officiellement.

620.331 – Amortissements ordinaires

- M. de TOLEDO : Mme SCHENK m'a expliqué que les projets non suivis de travaux doivent être amortis dans l'année.

Page 15

- M. de UTHEMANN : que sont les fontaines de laboratoire mentionnées en bas de page ?
- M. Th. PRADERVAND : les SIG viennent régulièrement faire des prélèvements pour vérifier la qualité de l'eau. Ces fontaines servent sans doute de références pour la commune.

Page 16**780.352 – Dédommagement participation ramassage des déchets CIDEC**

- M. de UTHEMANN : décompte final GICAL - Fr. 16'691, 70 : de quoi s'agit-il ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il s'agit de la quote-part de notre commune pour la liquidation du groupement et les dédommagements à M. DEMONT.

Page 17**900.330 – Débiteurs irrécouvrables, provision débiteurs fiscaux**

- M. de TOLEDO : il s'agit de cette fameuse provision pour atteindre une couverture de 80 % de la créance pour débiteurs fiscaux et d'un petit montant constitué parce que nous craignons que la notification de l'administration cantonale sur les revenus de la commune soit un peu optimiste.

Bilans comparés aux 31 décembre 2004 et 2005 (feuilles saumon)**141 – Ouvrages de génie civil**

- M. de TOLEDO : une question a été posée en commission sur ces ouvrages de génie civil. Il s'agit des travaux d'aménagements effectués au chemin de la Sapinière, à la route de Pressy, au chemin des Hauts-Crêts, à Crête, au chemin des Buclines et de la Blonde (zone 30 km/h), de l'étude relative à la traversée du village, de mises en séparatifs, du PGEE, de la déchetterie du cimetière, de travaux sur des collecteurs et drainages agricoles, etc.

Crédits budgétaires supplémentaires, budget de fonctionnement 2005 (feuille verte)

- M. de TOLEDO : sous le point **620.331 (Trafic – Amortissement étude traversée du village)**, vous retrouvez le montant de Fr. 173'886.65 relatif à l'abandon du projet, qui doit être amorti selon les règles comptables. Sous le point **900 (Impôts)**, nous retrouvons la provision pour débiteurs fiscaux plus celle que nous avons constituée. Le point **950 (Immeuble patrimoine financier)** concerne un amortissement de Fr. 10'000.- relatif à la parcelle du chemin de la Seymaz dont nous avons cédé une partie pour la route. Si vous additionnez les points 620, 900 et 950, vous obtenez un montant d'environ 1,2 mio de francs, sur un montant total de Fr. 1'269'074.69. Il ne reste donc qu'un montant d'environ Fr. 70'000.- de dépassements dû au fonctionnement lui-même, dont une bonne partie est indépendante de la volonté de l'exécutif. Vous pouvez donc voter ces crédits budgétaires supplémentaires sans arrières-pensées. La loi nous oblige à voter tous les montants qui dépassent le budget, mais elle ne nous oblige pas à mettre en évidence les économies réalisées par l'exécutif. Si l'on additionne les dépenses non réalisées (travaux reportés, honoraires budgétés et non dépensés, etc.) nous obtenons un total d'économies de Fr. 569'419.85.

- M. de TOLEDO : nous pouvons conclure de tout ce qui précède que les comptes de la commune sont sous contrôle.
 - Mme le Maire : je remercie le président de la commission financière d'avoir répondu à la demande du conseil, qui était aussi la mienne, de faire un véritable rapport. Celui-ci permet d'assurer une publicité des débats pour nos administrés, qui pourront en prendre connaissance en lisant le procès-verbal.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

Exercice 2005

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2005 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2005 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 04 avril 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 08 mai 2006,

D E C I D E à l'unanimité

par 13 voix pour 0 voix contre 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2005.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2005 pour un montant de **Frs 8'335'351.99** aux charges et de **Frs 9'345'625.35** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Frs 1'010'273.36**
3. D'approuver le compte d'investissement 2005 pour un montant de **Frs 94'964.40** aux dépenses et de **Frs 224'000.--** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **Frs -129'035.60.**
4. D'approuver la diminution des investissements nets de **Frs -129'035.60**, l'autofinancement à raison de **Frs 2'787'097.01** au moyen de la somme de **Frs 1'776'823.65**

représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Frs 1'010'273.36**.
L'excédent de financement s'élève à **Frs 2'916'132.61**

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Frs 1'010'273.36** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2005

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2005, totalisant tant à l'actif un montant de **Frs 54'336'095.51** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	36'428'678.70 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	17'907'416.81 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
Total de l'actif	54'336'095.51 F

et au passif un montant de 54'336'095.51 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	168'695.27 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	4'939'237.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	1'052'279.03 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>48'175'884.21 F</u>
Total du passif	54'336'095.51 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2005 à 327'657.97 F

DELIBERATION

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2005,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 04 avril 2006,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 08 mai 2006,

D E C I D E à l'unanimité,

par 13 voix pour 0 voix contre 0 abstention

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2005, selon liste annexée, pour un montant total de **Frs 1'269'074.69**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur les autres postes du budget, dont le total s'élève à **Frs 563'297.70**

ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Annexe : liste des crédits budgétaires supplémentaires

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

6. Propositions individuelles et questions

- M. de TOLEDO : je rappelle aux présidents de commission qu'il faut déjà penser au budget 2007. Plus vite vous donnerez les chiffres à Mme SCHENK, mieux ce sera.
- M. SUTTER : nous devons nous inscrire comme bénévoles pour la Marche de La Médiane contre le cancer, mais nous n'avons pas été relancés.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'était précisé dans le tous ménages. Il est souhaitable que les conseillers municipaux soient présents.
- La prochaine séance du conseil municipal coïncidant avec la générale du spectacle, le 19 juin, il est décidé de l'avancer à 19h30.
- M. de TOLEDO : merci de préciser dans la convocation que le président de la commission financière demande que les présidents de commission apportent leurs premiers chiffres pour le budget 2007.
- Une séance de la commission Aide sociale et humanitaire est fixée au 12 juin 2006.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 23 : lundi 19 juin 2006 à 19h30

La séance publique est levée à 22h10.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Christophe BURRUS

Le Président du Conseil municipal

Nicolas TERRIER

Rapport de la commission Financière au Conseil Municipal du 8 mai 2006

Présentation des comptes 2005

Monsieur le président,
Mesdames & Messieurs les conseillers municipaux,

Après les mauvais chiffres de 2004, liés je vous le rappelle à des rectificatifs imprévisibles de l'administration cantonale, et non à la gestion de notre exécutif, Vandœuvres retrouve en 2005 des résultats proches de ceux que nous avons connu les 5 années précédentes.

Je m'empresse néanmoins de dire ici qu'il ne faudrait surtout pas que cela nous ramène à la croyance qu'il existe une sorte de sonderfall Vandœuvres qui mettrait notre commune au-dessus des contingences économiques.

Certes Vandœuvres a en 2005 une excellente « production fiscale » due à de bons contribuables, et des résultats très satisfaisants en raison de la bonne gestion de l'exécutif et de l'ensemble des intervenants de l'équipe municipale que je profite de féliciter et de remercier pour leur excellent travail.

Mais je suis obligé de vous rappeler notre grande vulnérabilité par rapport à la mobilité de nos contribuables d'une part, et surtout aux mauvaises surprises que nous réserve notre administration d'autre part.

Vous vous souvenez en effet qu'une fois les comptes bouclés, contrôlés par les réviseurs agréés par l'Etat, adoptés par la commission financière et par le Conseil Municipal et finalement consignés dans le rapport officiel de notre maire, pendant les trois années qui suivent l'adoption des comptes, l'administration peut faire des modifications « a posteriori » sur ces derniers.

Je ne reviendrai pas sur la légitime interrogation que nous pourrions avoir sur le sens de toutes ces vérifications et confirmations qui prennent beaucoup de temps et d'énergie, dès lors que l'administration peut effectuer des changements qu'elle va nous notifier d'une façon extrêmement laconique... et sans appel.

Jusqu'à cette année, ces fameux rectificatifs constituaient un véritable mystère qui amenait d'ailleurs notre excellente comptable Mme Aline Schenk, ainsi que votre serviteur, à se perdre en conjectures, accompagnées d'inquiétudes.

Par exemple, le rectificatif de l'année passée aurait pu nous rendre déficitaire si nous n'avions pas eu de réserves, ce qui aurait été fâcheux car je vous rappelle que les communes n'ont pas le droit d'être déficitaires !

Cela étant, reconnaissons que pour une fois, sur ce sujet on constate un léger progrès. Depuis cette année, l'administration a fait un petit effort, et si les mécanismes liés à ces rectificatifs

nous échappent toujours, nous avons reçu une esquisse d'explication dont il me semble important de faire état dans le présent rapport.

L'explication principale de l'existence de ces fameux rectificatifs m'a été donnée par notre ancien ministre des finances, M. Olivier Vodoz.

Ils sont dus à la technique de comptabilisation utilisée par l'administration fiscale. L'administration comptabilise en effet les montants qu'elle notifie sur les bordereaux (y compris pour les taxations d'office), et non sur les encaissements de ceux-ci.

Cela a pour conséquence que si le contribuable, personne physique ou morale :

- Change de lieu de travail ou de domicile
- Décède
- Est en retard pour sa déclaration
- Conteste la taxation
- Fait faillite avant, pendant ou après la procédure de contestation

Dans la mesure où, suite à une contestation ou une faillite, qui peut durer plusieurs années, le montant finalement encaissé par l'administration est différent de celui qu'elle attendait et qu'elle a déjà communiqué à la commune, cette dernière va recevoir un rectificatif, parfois en plus, mais le plus souvent en moins.

Il résulte de ces ajustements une sorte de compte courant entre le canton et la commune, qui pour Vandœuvres représente une créance contre l'Etat de CHF 5'683'362.- au 31.12.2005.

Comme nous ne savons pas comment ce compte courant va évoluer, nous avons décidé, il y a quelques années de constituer une provision à hauteur de 80%.

Mesdames et messieurs,

Je conclurai cette brève introduction, dont je vous prie d'excuser le côté technique un peu rébarbatif, par un commentaire sur les revenus de 2006.

Comme vous avez pu le constater dans les documents joints à la convocation du Conseil Municipal, la part incertaine des revenus fiscaux pour notre commune est de :

- 21.2% pour 2003 et
- 58% pour 2004, sur lesquels nous pouvons donc être rectifiés.

Pour l'élaboration de notre budget de revenus 2006, comme chaque année, les seuls éléments dont nous disposions étaient ceux fournis par l'administration.

Or comme l'estimation faite par l'administration pour les revenus 2006 est basée sur les résultats de 2004, et que ces résultats contiennent encore 58% d'incertitude, cela explique pourquoi nous devons toujours être extrêmement prudents dans nos prévisions, même si parfois cela peut sembler exagéré à certain d'entre vous.

Sous réserve de ce qui vient d'être dit, j'aimerais maintenant aborder les comptes 2005.

Analyse du compte de fonctionnement

1. Revenus

En 2005, les revenus de Vandœuvres ont atteint CHF 9'345'625.- en augmentation de plus de 2 millions sur 2004 ce qui est réjouissant.

Nous n'avons cependant aucun élément qui explique cet apparent bon résultat. Nous ne savons même pas s'il correspond bien à ce que nous aurions dû recevoir...

De plus, en fonction des commentaires faits précédemment, gardons à l'esprit que ce montant ne peut pas être considéré comme acquis avant trois ans.

Néanmoins, si le nombre de bons contribuables pouvait augmenter en raison d'une volonté politique que j'appelle de mes vœux depuis plusieurs années, cela diminuerait notre vulnérabilité vis-à-vis de l'administration, ainsi que la volatilité de nos revenus.

Nous pourrions même alors, sous réserve d'une simulation, envisager une baisse du centime additionnel.

2. Charges

En ce qui concerne les charges, elles s'élèvent à CHF 8'335'351.- en 2005.

L'augmentation importante des charges par rapport à 2004 et au budget 2005 est due essentiellement à l'amortissement du projet abandonné de la traversée du village sous la forme projetée, et surtout à la provision pour la créance fiscale.

Nous verrons ces points lors du vote des crédits complémentaires.

Pour ce qui concerne le fonctionnement proprement dit, hormis les frais sur lesquels nous n'avons pas d'emprise tels que les frais que nous refacture le canton et que nous ne pouvons pas refuser, les charges liées directement au fonctionnement sont restées stables, et nous pouvons féliciter l'exécutif pour sa gestion.

Mesdames et Messieurs,

J'en viens à présent, conformément au souhait exprimé par votre conseil, au rapport sur les questions qui ont été posées lors de la réunion de la commission financière du 4 avril 2006, et les réponses qui ont été données.

J'en profite pour remercier les commissaires qui ont fait un excellent travail à cette occasion. Je remercie aussi Thierry Bricet d'en avoir fait la synthèse.

Par souci d'efficacité, et pour éviter les redites, je vous propose de suivre sur vos documents blancs intitulés « Résultat 2005 », pages 2 à 17, en même temps que je vous fais les commentaires.

Je vous rends attentifs en particulier aux indications précises de Mme Schenk en pied de page.

**Questions débattues lors de la séance de la commission
Administrative, financière et juridique du 4 avril 2006**

Préambule

- M. le président : pour 2003, 78,8 % d'impôts notifiés et les autres 21,2 % simulés car pas encore bouclés.
M. RINALDI : pourquoi ces 21,2 % ne sont-ils pas encore bouclés ?
M. le président : nous allons poser la question au département.
- **Créances pour débiteurs fiscaux**
M. TURRETTINI : percevons-nous des intérêts sur ces créances ?
M. RINALDI : s'agit-il de créances insolvables ?
M. le président : nous poserons ces questions au département.

Page 2

- **316 - loyers, fermages, redevances d'utilisation**
M. Th. PRADERVAND : s'agit-il de locaux loués par la commune ?
Mme le Maire : oui, par exemple location de la tente de la commune.
- **330 - patrimoine financier**
- M. IMHOOS : de quoi s'agit-il ?
Mme le Maire : il s'agit de l'augmentation de la provision pour créances douteuses.

Page 3

- **401 - impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales**
M. RINALDI : le montant a bien diminué entre les comptes 2004 et ceux de 2005.
M. IMHOOS : écart négatif dû au fait que nous n'avons pas pu encaisser les impôts ou au fait qu'il y a moins de personnes morales sur la commune ?
M. IMHOOS : ne disposons-nous pas des données qui nous permettent de savoir quelles sont les personnes morales établies sur la commune ?
M. le président : nous allons faire une étude avec Mme SCHENK pour en savoir plus.
 - *[NdP : Les différences proviennent à nouveau de rectificatifs dus à de mauvaises estimations de l'administration.]*
- **422 - intérêts actifs sur titres, fonds propres immeubles locatifs**
M. IMHOOS : diminution des revenus. À quoi cela correspond-il ?
Mme le Maire : il s'agit d'intérêts que nous prenons sur nos fonds propres dans nos immeubles locatifs. Nous n'avons pas pu nous permettre d'en prendre trop car nous avons eu des frais à assumer dans ces immeubles.
 - *[NdP : pour des travaux, et du fait que certaines surfaces n'ont pas été louées toute l'année].*

Page 7

- **100.431 – émoluments état civil, ventes cartes d'identité**
M. TURRETTINI : faisons-nous de l'argent avec la vente de passeports et de cartes d'identité ou non ?
Mme le Maire : voir les chiffres. Le regroupement avec l'état civil de Cognoy nous coûte plus cher qu'avant : environ Fr. 46'000.- de participation à l'état civil de Cognoy.

M. TURRETTINI : êtes-vous rémunérés pour marier des gens ?

Mme le Maire : nous pourrions le demander mais nous ne le demandons pas

Page 10

- **211.427 : immeubles patrimoine administratif : location salle des combles**

M. IMHOOS : on constate que le revenu diminue alors que les prix de locations ont été augmentés. Pourquoi ?

- Mme le Maire : il y a eu beaucoup moins de mariages, donc peut-être moins de réservations.

- *[NdP : Les salles n'étaient pas disponibles en raison de travaux].*

Page 11

- **330.436 : parcs et promenades - dédommagement à des tiers**

M. RINALDI : de quoi s'agit-il ?

- Mme le Maire : il s'agit d'un remboursement d'assurance pour des dégâts causés à la clôture du parc de la mairie.

- *[NdP : Une voiture a percuté la clôture].*

Page 12

- **340.365 : sports - subventions institutions privées**

M. IMHOOS : nous subventionnons beaucoup l'équitation, ne devrions-nous pas diversifier un peu plus ?

Mme le Maire : nous n'avons pas de terrain de foot.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons commencé à diversifier en versant Fr. 2'000.- à l'UGS.

Page 13

- **540.365 - institutions pour la jeunesse - subventions Toboggan et Poivre & Sel**

M. Th. PRADERVAND : le Toboggan et le restaurant scolaire Poivre & Sel nous coûtent cher. Il semble que nous payons plus cher que des communes qui ont moins d'enfants.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le Toboggan a revu à la baisse sa demande de subvention car ils ont fait le plein d'enfants, ce qui n'était pas prévu au départ. Ce n'est pas le cas de Poivre & Sel. Nous allons convoquer le comité. Il y a des restaurants scolaires qui ne sont pas subventionnés. Ils ont des mamans bénévoles, ce qui n'est pas le cas chez nous.

Page 14

- **620.312 - routes communales - eau, électricité, gaz, combustible**

M. Th. PRADERVAND : vous avez acheté des réservoirs de carburant pour la commune.

Vous y retrouvez-vous ? Le carburant vous revient-il moins cher ?

- Mme le Maire : le problème était lié au transport du carburant.

Page 15

- **710.312 – approvisionnement en eau, protection et correction des eaux – eau (fontaines)**

M. IMHOOS : l'eau pour les fontaines nous coûte environ Fr. 50'000.- par année. C'est très cher.

- M. TURRETTINI : oui, pour qu'elle soit potable.

- Mme le Maire : il y en a huit sur la commune. Je crois me souvenir que nous avons l'obligation d'avoir de l'eau potable dans les fontaines. Nous voulions faire des circuits

fermés pour réaliser des économies. Nous pouvons aussi décider de couper l'eau des fontaines, comme cela s'est fait en ville.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : dans le canton, les fontaines dont l'eau n'est pas potable sont marquées comme tel. Il n'y en a pratiquement pas.
 - M. TURRETTINI : nous pouvons envisager de réduire la période durant laquelle elles fonctionnent.
 - M. IMHOOS : regardons si nous pouvons les mettre en circuit fermé. Sinon, nous pouvons peut-être en limiter le débit.
 - *[NdP : A l'établissement du budget 2006, 3 mesures ont été prises pour essayer de diminuer le montant de ce poste :*
 - rendre certains compteurs d'eau, pendant la saison hivernale, afin de ne pas payer la location des compteurs pendant cette période,
 - diminuer le débit d'écoulement,
 - écourter la période d'écoulement libre de ces fontaines.
- Certaines mesures ont été discutées avec les SI depuis l'automne 2005].*

- **710.318 - frais d'études de recherches d'expertises**

M. E. PRADERVAND : chaque année, nous devons faire des études sur les drainages agricoles ?

- Mme le Maire : le réseau des drainages agricoles est énorme. L'entretien des collecteurs est à la charge de la commune et nous dépensons environ Fr. 50'000.- par année pour cet entretien. Nous devons le faire en permanence. Sur la base des études effectuées, nous faisons appel à des entreprises spécialisées.
- **720.318 - traitement des déchets - prestations de service par des tiers**
- M. IMHOOS : la facture augmente régulièrement chaque année, cela signifie-t-il qu'il y a de plus en plus de déchets ?
- M. Th. PRADERVAND : cette rubrique ne concerne que les déchets que nous livrons pour l'incinération. Nous collectons entre 60 et 80 tonnes de déchets ménagers par mois, sans compter les autres déchets, par exemple 5 à 6 tonnes de déchets encombrants par mois. L'augmentation est impressionnante. J'ai des tableaux qui montrent cette évolution depuis 2004.
- M. E. PRADERVAND : le tri que l'on impose est coûteux.
- M. Th. PRADERVAND : oui, c'est bien pour l'environnement, mais il faut être conscient de tous les travaux que cela nécessite en plus et qu'il faut payer.
- M. IMHOOS : le nouveau système d'épandage des déchets verts en bord de champs revient-il moins cher que la prise en charge de ces déchets aux Cheneviers ?
- M. Th. PRADERVAND : aux Cheneviers, il en coûte Fr. 250.- la tonne de déchets et avec le nouveau système, qui devrait être mis en place l'année prochaine, le prix devrait être fixé à Fr. 165.- la tonne.
- M. IMHOOS : il faut donc encourager les gens à les trier.
- M. Th. PRADERVAND : nous récupérons entre 600 et 800 tonnes de déchets verts par année.
- **710.434 - traitement des déchets - redevances d'utilisation et prestations de service**
- M. RINALDI : de quoi s'agit-il ?
- M. le président : lorsque nous effectuons des travaux sur les collecteurs, le canton prend en charge une partie des coûts sous forme de subventions.
- Mme le Maire : chaque fois qu'un raccordement est réalisé, il y a une taxe à payer, qui est versée sur un compte, et nous prélevons de l'argent sur ce compte pour subventionner une partie des travaux sur les canalisations.

- M. le président : nous n'avons rien prélevé sur ce compte l'an passé. D'autres années, nous avons prélevé des sommes importantes.
- Mme le Maire : dans certains cas, ce prélèvement figure dans les délibérations y relatives. En outre, nous pouvons recevoir une subvention cantonale de 15 %.
- M. le président : nous votons le crédit total et finalement la dépense est diminuée de ce prélèvement et de cette subvention.

[NdP : Nous recevons des subventions cantonales ou fédérales pour les travaux de canalisations.

Le « compte taxe écoulement » est approvisionné par le versement de la taxe au canton au moment des travaux des privés ; ce montant est reversé à la commune.

Si travaux commune opération neutre (paiement de la taxe qui nous est remboursée sur ce compte).

Si travaux de privés gain pour la commune.

Le solde de ce compte ne peut être utilisé que pour financer des travaux de canalisations ou de collecteurs].

Page 16

- **740.314 cimetières et crématoires - travaux d'entretien des cimetières par des tiers**
M. IMHOOS : le miroir d'eau nous coûte très cher.
- Mme le Maire : en effet. Il coûte chaque année beaucoup trop cher, sans compter l'électricité qu'il consomme.
- M. Th. PRADERVAND : ne pouvons-nous pas mettre une fontaine à la place ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : une fontaine coûterait tout aussi cher.

Bilans comparés aux 31 décembre 2004 et 2005 (feuilles saumon)

- M. TURRETTINI : **121 – actions et parts sociales** : s'agit-il de la valeur nominale des actions de la BCG ?
- M. le président : il s'agit d'anciens titres de la Caisse d'Epargne, donc de la BCG.
 - *[NdP : à la valeur nominale].*
- M. le président : **123 – immeubles** : dans le bilan, il va y avoir 2 mio de plus, correspondant à la plus-value sur la vente de cette parcelle, car nous avons déjà 3 mio. Cette plus-value est-elle nette d'impôts ?
- Mme le Maire : oui, c'est ce qui a fait changer d'avis le conseil, avec le report de charges du canton aux communes.
- M. E. PRADERVAND : **141 - ouvrages de génie civil**, de quels ouvrages s'agit-il ?
- M. le président : il faut voir tous les postes 141.
- M. E. PRADERVAND : **152 - Communes** : de quoi s'agit-il ?
- M. le président : il s'agit d'une participation à la BCG.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : **154 – sociétés d'économie mixte** : il s'agit d'une participation aux SIG.
- M. TURRETTINI : **hors bilan - fonds spéciaux** : le montant a augmenté.
- Mme le Maire : se référer au tableau n° 7 (rose).
- M. le président : il faut se réjouir du fait que la commune n'a pas de dettes. Et, en outre, la parcelle du chemin de la Blonde a été vendue. Nous avons les moyens de réaliser des projets.

Mesdames et Messieurs,

Nous en arrivons maintenant aux feuilles vertes, soit aux délibérations.

Avant de céder la parole à notre président du conseil pour vous soumettre les délibérations relatives aux comptes 2005, j'aimerais faire quelques précisions sur les crédits budgétaires complémentaires, qui vous sont soumis.

Si vous additionnez les rubriques 620 (trafic), 900 (impôts) et 950 (immeuble patrimoine financier) qui n'ont rien à voir avec le fonctionnement, vous constaterez que les charges additionnelles liées au fonctionnement s'élèvent en réalité à environ CHF 70'000.-.

Par ailleurs, il faut préciser que les directives comptables exigent un vote pour les dépassements, ce qui les met en évidence, en revanche les économies passent inaperçues. Pour votre information, elles s'élèvent pour 2005 à CHF 569'419.-.

On peut par conséquent conclure que les comptes de la commune sont parfaitement sous contrôle.

Je vous remercie de votre attention.

J-Ph de TOLEDO
Pdt Com. Fin & Admin.
8.5.2006

PS : Sujets à discuter avec l'administration

- Quelle est l'origine des ces débiteurs fiscaux (reliquat)?
- Dans quelle proportion Vandœuvres est-elle concernée ?
- Quelle est la probabilité de récupérer ces sommes ?
- Que fait l'Etat pour recouvrir ?
- Pourquoi ne reçoit-on pas d'intérêt sur cette créance, qui aujourd'hui dépasse la moitié de notre revenu annuel ?
- Pourquoi comptabiliser les notifications plutôt que les encaissements ?